



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour une réouverture contrôlée des instituts de beauté

Question écrite n° 37831

Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les grandes difficultés économiques que rencontrent les professionnels de la filière des instituts de beauté et du bien-être. Il lui rappelle que ces établissements ont fait l'objet depuis le 18 mars 2021 d'une fermeture administrative dans 19 départements au nombre desquels celui des Alpes-Maritimes, fermeture étendue à tout le territoire métropolitain à partir du 3 avril 2021. Aussi, ces professionnels déplorent qu'aucune perspective de réouverture ne se profile alors que d'autres secteurs d'activités comparables, comme celui de la coiffure restent, très justement, actifs et essentiels. Cette situation est perçue comme particulièrement injuste par les intéressés, qui travaillent dans des cabines aérées, désinfectées et dans le respect total des gestes barrières et de la jauge. De plus, grâce à l'application stricte de ce protocole sanitaire, il semblerait qu'aucun *cluster* n'y ait été, à ce jour, recensé. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage une réouverture prochaine de ces établissements, qui serait juste et bienvenue ; il en va de la survie économique de tout un secteur professionnel et de la pérennité de nombreux emplois.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, les choix du Gouvernement ont toujours été conditionnés par une volonté de protection sanitaire des Français. C'est bien cet objectif qui a présidé notamment à la question des décisions d'autorisation ou d'interdiction d'accueil du public des établissements. Pendant toute cette période où l'activité était fortement limitée en raison des mesures prises pour freiner la propagation de l'épidémie, le Gouvernement a soutenu économiquement l'ensemble des entreprises impactées. Elles ont pu bénéficier des dispositifs d'accompagnement mis en place depuis le début de la crise sanitaire tel que le fonds de solidarité, le chômage partiel, les prêts garantis par l'Etat (PGE), ou encore le dispositif d'exonération de cotisations pour les entreprises fermées administrativement. En outre, concernant les commerces fermés en centres commerciaux, une aide spécifique a par ailleurs est mise en place. Au niveau national, le dispositif du fonds de solidarité a dépassé les 36 milliards d'euros et le soutien aux entreprises a atteint près de 240 milliards d'euros lorsque l'on y ajoute les 140 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat accordés. Ces montants sont historiques et à la hauteur des enjeux de la crise. L'ensemble des entreprises ont désormais repris leurs activités ; l'économie retrouve son niveau d'activité de fin 2019, en avance par rapport aux objectifs initiaux ; les prévisions de croissance sont revues à la hausse avec 6,25% de croissance en 2021.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37831

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2865

Réponse publiée au JO le : [7 décembre 2021](#), page 8706